Quant aux divers points mentionnés au cours du débat, il me semble, monsieur le président, qu'il vaut mieux attendre à la deuxième lecture du bill pour en parler un peu longuement. Je dirai un mot de quelques sujets mentionnés au cours du débat, aujourd'hui.

Le député de Northumberland voudrait que les versements faits aux provinces soient assignés aux municipalités. Plus tard, un autre membre de son parti, l'honorable représentant de Charlotte, a prétendu qu'il ne devrait pas y avoir une telle assignation. Il a même été jusqu'à affirmer qu'en disant que ces versements permettraient de faire face au problème du chômage, le gouvernement imposait certaines conditions à l'égard de ces versements. Mais j'ai dit hier, comme en fait foi la page 4038 des Débats, que ces subventions sont accordées sans condition. Voilà la réalité en droit et le fond même de la question.

Encore une fois, je fais remarquer aux députés que les municipalités bénéficieront certainement dans une large mesure de ces versements. Divers gouvernements provinciaux ont laissé entendre cela. Les gouvernements municipaux et provinciaux étant de très fertiles créateurs de travail au pays, nous pouvons être sûrs que cette aide supplémentaire aux paliers municipaux et provinciaux procurera sans aucun doute du travail.

Puis, monsieur le président, on m'a demandé s'il n'y avait pas quelque initiative unilatérale en cause dans cette affaire; ce n'est pas du tout le cas, monsieur le président. A propos des subventions aux provinces atlantiques, nous avons adopté l'attitude indiquée à la conférence de novembre, qui était prévue par la conférence et à laquelle s'attendaient ceux qui y participaient. Dans le passage du communiqué que j'ai lu hier, monsieur le président, se trouve ce qui suit:

Il a été généralement convenu que la situation économique d'ensemble des provinces de l'Atlantique a atteint un point...

Un point. Je poursuis:

...qui justifie le gouvernement fédéral de venir en aide aux gouvernements de ces provinces au moyen de subventions spéciales.

J'ai signalé hier soir qu'il était très significatif qu'à la conférence on ait reconnu en général qu'une assistance spéciale devait être accordée aux provinces Maritimes. Nous avons procédé, par conséquent, précisément de la façon approuvée lors de la conférence. Les gouvernements des quatre provinces atlantiques se sont entendus avec les fonctionnaires du gouvernement fédéral sur une formule, et cette formule a été traduite en pourcentages que j'ai signalés hier. Il ne

restait plus qu'à fixer le montant que représenteraient en tout les subventions d'ajustement destinées aux provinces Maritimes. J'ai également mentionné hier, monsieur le président, que ce chiffre n'était pas pris au hasard; qu'il était en rapport déterminé avec les montants débattus au cours des deux années précédentes, ceux qu'on avait étudiés depuis que M. Flemming, premier ministre, avait pour la première fois formulé une proposition concrète quant à la subvention destinée à la région atlantique.

J'ai bien précisé hier quand on m'a interrogé à cet égard, que, si l'on se fondait uniquement sur la formule avancée par le premier ministre Flemming, et qui représentait le principe élémentaire d'ajustement pour les provinces de l'Atlantique exposé à la conférence, ces quatre provinces seraient les seules à toucher la subvention. Voilà ce qui a été admis à la conférence. Quoi qu'il en soit de l'avenir plus lointain, il est certain qu'à l'heure actuelle et dans une avenir immédiat, seules les quatre provinces de l'Atlantique auraient pu motiver une demande de considération particulière en s'appuyant sur le concept dont s'inspirait la formule présentée par le premier ministre Hugh John Flemming, et qu'avait acceptée la conférence.

Il n'y a eu aucune initiative unilatérale en ce qui concerne les subventions d'ajustement pour la région atlantique. De même, l'autre partie de la mesure actuellement à l'étude n'a pas fait l'objet d'une initiative unilatérale, au sens qu'on a donné à cette expression au cours du débat, comme s'il s'agissait d'une expression injurieuse. Mes honorables amis cherchent à démontrer que cette mesure n'avait évidemment pas été élaborée longtemps à l'avance. Ces dernières semaines, nous espérions d'un jour à l'autre une conclusion rapide des travaux de la session, afin de pouvoir convoquer de nouveau cette conférence. A mesure que les jours ont passé, les problèmes que posait l'établissement des budgets provinciaux sont devenus de plus en plus pressants, et ils le sont encore en ce moment. Des budgets provinciaux sont en train de prendre leur forme définitive, pendant que cette mesure est débattue.

Nous avons donc jugé qu'il fallait agir en présence de cette situation, vu que la session actuelle du Parlement se prolongeait et que les trésoriers provinciaux avaient des besoins pressants dont ils devaient tenir compte dans la préparation de leur budget. Il nous a semblé que la seule ligne de conduite équitable et convenable à suivre était de demander au Parlement d'approuver, à titre de mesure provisoire, un surcroît d'aide aux provinces.

J'ai bien précisé dès le début que, selon cette disposition provisoire, les provinces peuvent compter dessus pour cette année,

[L'hon. M. Fleming.]